



Assemblée générale

Distr. limitée
11 avril 2023

Soixante-dix-septième session

Point 126 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Modalités du Sommet de l'avenir : modification de la date de la réunion ministérielle préparatoire

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [76/307](#) du 8 septembre 2022, intitulée « Modalités du Sommet de l'avenir », dans laquelle elle a décidé que le Sommet se tiendrait les 22 et 23 septembre 2024, à New York, et serait précédé d'une réunion ministérielle préparatoire qui aurait lieu le 18 septembre 2023, rappelant qu'elle a, dans la même résolution, demandé à sa présidence de veiller à ce que le Sommet de l'avenir soit coordonné avec le forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous ses auspices (Sommet sur les objectifs de développement durable), notant que le Sommet sur les objectifs de développement durable sera tenu les 18 et 19 septembre 2023, de sorte de bénéficier de la plus large publicité et d'avoir le plus grand retentissement possibles, et notant également que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement aura lieu le 20 septembre 2023, décide de tenir la réunion ministérielle préparatoire pour le Sommet de l'avenir le 21 septembre 2023.

